



## **AVIS PUBLIC 2020-043**

### **ADOPTION DU BUDGET 2021 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION 2021-2022-2023**

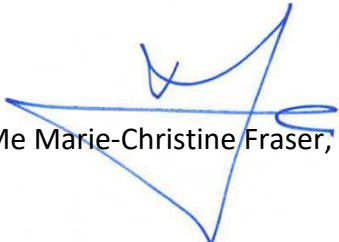
Conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes, avis public est, par les présentes, donné aux citoyens de la Ville d'Asbestos que :

Une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos au cours de laquelle seront adoptés le budget 2021 et le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 sera tenue le lundi 14 décembre à 18 h 30, à huis clos par téléconférence.

Toute personne désirant avoir une copie des documents en regard du budget devra le faire par courriel à l'adresse suivante : [greffe@ville.asbestos.qc.ca](mailto:greffe@ville.asbestos.qc.ca). Les questions au Conseil devront être soumise par courriel à la même adresse au plus tard le 14 décembre 2020 à 13 h.

Les délibérations du Conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur ces sujets, soient l'adoption du budget 2021, ainsi que l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023.

Donné à Asbestos, Québec, ce 7<sup>e</sup> jour de décembre 2020



Me Marie-Christine Fraser, greffière